

---

**CARRIÈRE ET CURSUS**

---

**SITUATION ACTUELLE**

---

- 2023** Maître de conférences Hors Classe  
Retenu pour une promotion nationale à la Hors Classe par le CNU 01  
Évaluation UCA : Très Favorable
- 2022-2025** RIPEC 3 (*Activité scientifique*)  
Évaluation CNU 01 : AAA – Évaluation UCA : AAA
- 2020-** Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété
- Sept. 2007** Recrutement en tant que maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2007** Qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU
- 2004** Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Institut du Droit de la Paix et du Développement (Université Nice Sophia Antipolis). *Méthodes conflictuelles et règles matérielles dans l'application des « nouveaux instruments » de règlement de la faillite internationale*, Préf. Dominique Vidal, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Vol. 53, Paris, Dalloz, 2006, 739 p. soutenue le 20 décembre 2004 à l'Université Nice Sophia Antipolis.  
Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité.  
Prix de thèse René-Jean Dupuy

---

**FONCTIONS A L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS / UNIVERSITE COTE D'AZUR**

---

- 2020-** Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété
- 2007-2020** Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Nice Sophia Antipolis, Faculté de Droit et Science politique
- 2005-2007** Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2003-2005** ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2000-2003** Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

**LANGUES**

Italien, Français : bilingue  
Anglais : équiv. niveau C2

**a) Ouvrages, directions scientifiques d'ouvrages**

1. I. Queirolo, R. Espinosa Calabuig, G.C. Giorgini, N. Dollani (dir.), C.E. Tuo, L. Carpaneto, S. Dominelli (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules: Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, 411 p.
2. G. C. Giorgini, *Droit des entreprises en difficulté 2020-2021*, Gualino, Lextenso éd., Paris, 2020, 613 p.
3. J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit Economie International, préf. B. Rémiche, Bruxelles, Bruylant, 2020, 430 p.

**b) Articles**

1. M. Menjucq, Y. Brulard, P. Ehret, **G.C. Giorgini**, La protection du débiteur en droit comparé – Table ronde, *Rev. proc. coll.*, 2022, n° 5, entretien 3, p. 1-9.
2. C. Fort, **G.C. Giorgini**, Le vote et l'adoption des plans, *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2021, n° 49, étude 1528, p. 35-39.
3. G.C. Giorgini, La notion de « procédure en cours » au sens du droit des entreprises en difficulté, *Gazette du Palais*, 26 oct. 2021, n° 428a8, p. 50-54.
4. M.-H. Monsérié-Bon, **G.C. Giorgini**, N. Partouche, J. Cavelier, Les cadres de restructuration préventive ; un nouveau défi, *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2020, n° 9, p. 22-26.
5. G.C. Giorgini, Valeur de l'entreprise et droit de l'insolvabilité - De la théorie de la négociation aux negotiauctions, *Revue International de Droit Economique*, 2019, n° 2, p. 193-210.
6. **G. C. Giorgini**, E. Lecea « Les défis pratiques à relever pour une mise en œuvre effective du Règlement insolvabilité », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, mars 2018, n° 115q5, p. 162-164.
7. G. C. Giorgini, Le droit français des entreprises en difficulté s'adapte au règlement Insolvabilité du 20 mai 2015, *Gazette du Palais*, 16 janv. 2018, n° 311c6, p. 53-56.
8. G. C. Giorgini, La « sauvegarde », procedura concorsuale di prevenzione della crisi d'impresa, *Diritto dell'impresa*, 2017, n° 2, p. 329-346.

### c) Chapitres d'ouvrages, participation à des ouvrages collectifs

1. G. C. Giorgini, « La responsabilité du rédacteur du certificat de coutume » in G. Cerqueira (dir.), *Certificat de coutume – Pratiques en droit des affaires internationales*, Paris, Société de législation comparée, 2023, p. 145-161.
2. M. Menjucq (dir.), *Directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive – Commentaire article par article*, Préf. D. Fasquelle, coll. Droit de l'Union Européenne, Bruxelles, Bruylant, 2023, 348 p. [tous les développements sur le droit italien].
3. G. C. Giorgini, « L'accompagnement des entreprises sinistrées dans le cadre des procédures de prévention des difficultés des entreprises » in S. Perez, C. Saint-Didier (sous dir.), *Aspects juridiques des inondations (Prévention – Gestion – Responsabilités)*, coll. Thèses & Actes, Lyon, Edilaix, 2022, p. 215-228.
4. G. C. Giorgini, « Crypto-actifs et procédures d'insolvabilité » in P. Ehret (éd.) *Annuaire de l'insolvabilité 2022*, Achem, Schultze & Braun, 2021, p. 38-46.
5. G. C. Giorgini, « Les juridictions consulaires françaises, juges du droit économique », in X. Latour et A.-S. Siew-Guillemain (dir.), *Les juridictions au cœur des interactions sociales – Approche franco-russe*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 119-134.
6. C. Elmasry, **G. C. Giorgini**, « Reconciling the Brussels Ia Regulation and other European private international law instruments » in I. Queirolo, R. Espinosa Calabuig, G.C. Giorgini, N. Dollani (dir.), C.E. Tuo, L. Carpaneto, S. Dominelli (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules : Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, p. 215-235.
7. G. C. Giorgini, « L'entreprise en difficulté » in J.-B. Racine (sous dir.), *Les grands concepts du droit économique*, Paris, Lextenso, 2020, p. 301-317.
8. G. C. Giorgini, « Les besoins du commerce international à l'ère de la révolution algorithmique » in J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (sous dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit Economie International, préf. B. Rémiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 179-186.
9. J.-S. Bergé, **G.C. Giorgini**, « Introduction » in J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (sous dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit Economie International, préf. B. Rémiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 13-20.
10. G. C. Giorgini, « F comme Fidelité » in T. Garcia, D. Espagno-Abdie et M. Touzeil-Divina (sous dir.), *Les mots d'Annie : Droit(s) au cœur & à la culture – Mélanges en l'honneur d'Annie Héritier*, Editions L'Epitoge – Lextenso, Lyon, 2017, p. 107-114.

#### **d) Chroniques**

Membre de l'équipe du GREDEG dirigé par Pascale STEICHEN, Grégoire LERAY et Isabelle DOUSSAN en charge de la chronique « Droit privé et droit économique de l'environnement » pour la *Revue Juridique de l'Environnement*

#### **e) Notes de jurisprudence**

1. G. C. Giorgini, Fixation de la rémunération du conciliateur – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-16.655, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i2, p. 57-58.
2. G. C. Giorgini, Confidentialité de la conciliation, encore et toujours – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i0, p. 56-57.
3. G. C. Giorgini, Délai de déclaration de la créance résultant de la résiliation d'un contrat en cours – Note sous Com., 18 janv. 2023, n° 21-15.514, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h8, p. 61-62.
4. G. C. Giorgini, Nullités de la période suspecte et effet indirect horizontal de la directive Insolvabilité – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h4, p. 55-56.
5. G. C. Giorgini, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale – Note sous Com., 8 févr. 2023, n° 21-15.771, *D. actu.* 8 mars 2023.
6. G. C. Giorgini, Interprétation du droit des entreprises en difficulté français à la suite de la transposition de la directive « Insolvabilité » - Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *D. actu.* 19 janv. 2023.
7. G. C. Giorgini, Retour sur la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *D. actu.* 19 oct. 2022.
8. G. C. Giorgini, Insolvabilité et responsabilité de la société (grand-) mère étrangère – Note sous CJUE, 8e Ch., 10 mars 2022, n° C-498/20, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440j9.
9. G. C. Giorgini, Exequatur en France d'une décision monégasque de condamnation à combler le passif – Note sous Civ., 1re, 9 févr. 2022, n° 10-21.955, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k0.
10. G. C. Giorgini, Instances en cours et ouverture d'une procédure d'insolvabilité au bénéfice d'une entreprise d'assurance – Note sous Civ., 2e, 25 mai 2022, n° 19-12.048, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k1.
11. G. C. Giorgini, Délai de production des créances dans une procédure secondaire par le syndic de la procédure principale – Note sous CJUE, 9e Ch., 25 nov. 2021, n° C-25/20, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v3.

12. G. C. Giorgini, Procédure d'insolvabilité et action du salarié fondée sur le transfert du contrat de travail – Note sous Soc., 8 déc. 2021, n° 20-13.905, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v7.
13. G. C. Giorgini, Centre des intérêts principaux du travailleur frontalier – Note sous Civ., 2e, 4 nov. 2021, n° 20-11.030, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v8.
14. G. C. Giorgini, Action révocatoire d'un paiement effectué par un tiers en exécution d'un contrat – Note sous CJUE, 1re Ch., 22 avr. 2021, n° C-73/20, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m2, p. 45-46.
15. G. C. Giorgini, Exécution des décisions d'insolvabilité dans l'UE – Note sous Civ., 1re, 3 mars 2021, n° 19-20.393, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m3, p. 46-48.
16. G. C. Giorgini, Effet international de la suspension des poursuites individuelles résultant de la loi étrangère applicable à la procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-10.579, *Gazette du Palais* 13 avr. 2021, n° 401s5, p. 60.
17. G. C. Giorgini, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale étrangère – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-18.849, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394p7, p. 53.
18. G. C. Giorgini, Délai de déclaration applicable au créancier étranger établi en France – Note sous CA Versailles, 13e Ch., 3 nov. 2020, RG n° 19/06944, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m2, p. 61.
19. G. C. Giorgini, Tierce opposition du créancier bénéficiaire d'une saisie-attribution au jugement arrêtant le plan de redressement – Note sous Com., 7 oct. 2020, n° 19-14.126, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m3, p. 75.
20. G. C. Giorgini, Décision du comité de créanciers statuant sur le projet de plan et délai de contestation – Note sous CA Paris, Pôle 5, Ch. 9, 22 oct. 2020, RG n° 20/06785, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m4, p. 77.
21. G. C. Giorgini, Reconnaissance des pouvoirs du syndic étranger et appréciation de l'ordre public international dans les procédures d'insolvabilité européennes – Note sous Com., 16 juill. 2020, n° 17-16.200, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x4, p. 56.
22. G. C. Giorgini, Compétence des juridictions de l'État membre d'ouverture de la procédure d'insolvabilité et actions révocatoires – Note sous Com., 25 mars 2020, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388y3, p. 51.
23. G. C. Giorgini, Demande en résolution du plan de sauvegarde ou de redressement pour cessation des paiements – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-18.680, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x7, p. 67.
24. G. C. Giorgini, Irrecevabilité de l'appel pour abus de majorité contre le plan de sauvegarde adopté par les comités de créanciers – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-19.737, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x5, p. 65.

25. G. C. Giorgini, Examen d'office de la compétence lors de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 11 mars 2020, n° 19-10.657, *Gazette du Palais* 13 juill. 2020, n° 382u7, p. 49-52.
26. G. C. Giorgini, Sanction de la consultation irrégulière du créancier sur le projet de plan – Note sous Com., 14 nov. 2019, n° 18-20.408, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p4, p. 55-58.
27. G. C. Giorgini, Défaut d'avertissement d'un créancier de l'Union européenne et déclaration de créance – Note sous Com., 22 janv. 2020, n° 18-19.917, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p5, p. 64-65.
28. G. C. Giorgini, Appel contre un jugement rejetant le plan de redressement et arrêtant un plan de cession – Note sous Com., 23 oct. 2019, n° 18-17.926, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368e7, p. 70-71.
29. G. C. Giorgini, Cautionnements consentis à l'occasion d'un accord de conciliation caduc : avis d'intempérie pour les créanciers ! – Notes sous Com. 25 sept. 2019, n° 18-15.655, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368g9, p. 52-55.
30. G. C. Giorgini, Proportionnalité de la réparation due en cas de violation de l'obligation de confidentialité édictée en matière de mandat ad hoc et de conciliation – Note sous Com., 13 juin 2019, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a7, p. 50-51.
31. G. C. Giorgini, Plan de sauvegarde : attention au financement des échéances du plan – Note sous Com., 9 juill. 2019, n° 18-17.129, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a8, p. 56-58.
32. G. C. Giorgini, Convention franco-italienne du 3 juin 1930 : lois applicables aux sûretés et à l'admission des créanciers – Note sous Civ., 1<sup>re</sup>, 11 juill. 2019, n° 18-14.186, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a6, p. 49-50.
33. G. C. Giorgini, Effet universel de la procédure collective ouverte en France et office du juge-commissaire – Note sous Com., 29 mai 2019, n° 18-14.844, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a5, p. 48-49.
34. G. C. Giorgini, Déclaration de créances étrangères et représentation du créancier par un avocat – Note sous Com., 6 mars 2019, n° 17-22.365, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355v9, p. 43-44.
35. G. C. Giorgini, Condamnation sous astreinte du dirigeant social après injonction de déposer les comptes sociaux – Note sous Com., 7 mai 2019, n° 17-21.047, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w0, p. 44-45.
36. G. C. Giorgini, Modalités d'apurement du passif et viabilité du plan de redressement – Note sous Com., 20 mars 2019, n° 17-27.527, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w1, p. 56-57.

- 37.** G. C. Giorgini, Liberté de la presse et confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com., 13 févr. 2019, n° 17-18.049, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x2, p. 59-60.
- 38.** G. C. Giorgini, Possible approche globale des solutions dans les groupes de sociétés en difficulté – Note sous Com., 19 déc. 2018, n° 17-27.947, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x9, p. 68-69.
- 39.** G. C. Giorgini, Retour sur les conditions du redressement d’une entreprise en difficulté – Note sous Com., 16 janv. 2019, n° 17-25.696, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x4, p. 69-70.
- 40.** G. C. Giorgini, Sanction de l’absence d’indication d’un montant maximal dans la convention d’honoraires entre le débiteur et le mandataire ad hoc ou conciliateur – Note sous Com., 3 oct. 2018, n° 17-14.522, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r4, p. 50-51.
- 41.** G. C. Giorgini, La constitutionnalité de la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation n’est pas sérieusement contestable – Note sous Com., 4 oct. 2018, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r5, p. 51-52.
- 42.** G. C. Giorgini, *Vis attractiva concursus* et action en inopposabilité exercée devant les juridictions du lieu de situation des bien litigieux – Note sous Com., 24 mai 2018, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x2, p. 62-63.
- 43.** G. C. Giorgini, Conditions procédurales de la conversion en liquidation judiciaire à la suite du rejet de la proposition de plan de redressement du débiteur – Note sous Com., 20 juin 2018, n° 17-13.204, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x3, p. 70-72.
- 44.** G. C. Giorgini, *Vis attractiva concursus* et action en concurrence déloyale – Note sous Com., 9 mai 2018, n° 14-23.273, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x7, p. 52-53.
- 45.** G. C. Giorgini, Appréciation souveraine du juge du fond en matière de résolution du plan pour inexécution d’un engagement – Note sous Com., 28 févr. 2018, n° 17-10.289, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x8, p. 57-58.
- 46.** G. C. Giorgini, Commissariat à l’exécution du plan et mandataire chargé de défendre l’intérêt collectif des créanciers – Note sous Com., 28 mars 2018, n° 16-23.665, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328y1, p. 58-59.
- 47.** G. C. Giorgini, Procédure secondaire d’insolvabilité et sanction du défaut de déclaration de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 17-10.056, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j2, p. 56-57.
- 48.** G. C. Giorgini, Unité du patrimoine, localisation des actifs et caractérisation de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 16-26.404, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j3, p. 57-58.

49. G. C. Giorgini, Pas de plan sur quinze ans pour les personnes morales exploitants agricoles – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-21.032, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h1, p. 65-66.
50. G. C. Giorgini, Résolution du plan de continuation et recours du commissaire à l'exécution du plan – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-18.138, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h2, p. 66-67.
51. G. C. Giorgini, Pas de condition supplémentaire à la tierce opposition du créancier ! – Note sous Com., 15 nov. 2017, n° 16-14.630, *Gazette du Palais* 16 janv. 2018, n° 311d2, p. 67-68.
52. G. C. Giorgini, Plan de redressement et apurement de la créance résultant d'un emprunt immobilier : primauté du droit des entreprises en difficulté – Note sous Com., 14 juin 2017, n° 15-22.945, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t5, p. 67-68.
53. G. C. Giorgini, Accord de conciliation valant transaction : attention aux conditions de fond ! – Note sous Com., 5 juill. 2017, n° 15-22.220, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t2, p. 60-61.
54. G. C. Giorgini, Localisation frauduleuse du centre des intérêts principaux du débiteur révélée a posteriori – Note sous Com., 8 mars 2017, n° 15-16.628, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t1, p. 59-60.

**g) Communications à des colloques et conférences publiées ou en cours de publication**

**1. Le vote et l'adoption des plans** in « Temps nouveaux pour l'entreprise en difficulté – Réformes 2021 Mode d'emploi », Bordeaux, France, 20-21 oct. 2021 (sous la direction de L. Sautonie Laguionie) [Communication avec C. Fort]

**2. Les besoins du commerce international à l'ère de la révolution algorithmique** in « Le sens des libertés économiques de circulation », Nice, France, 23-24 mai 2019 (sous la direction de J.-S. Bergé et G.C. Giorgini)

## RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES (2017-2023)

### a) Responsabilités

- 2023-** Responsable de la rubrique « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté
- 2018-2021** Coordonnateur pour l'Université Côte d'Azur du projet européen En2BrIa
- 2021-** Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Droit public approfondi
- 2018-** Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Fiscalité de l'Entreprise
- 2017-2023** Responsable des rubriques « Prévention » et « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté
- 2017-2021** Responsable de la rubrique « Plans de sauvegarde et de redressement » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté

### b) Missions d'expertise

Membre de l'équipe d'experts réunie autour du Pr. Laura Sautonie Laguionie consultée par le Ministère de la Justice à l'occasion de la négociation et de la transposition de la Directive (UE) n° 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, et modifiant la directive (UE) 2017/1132 (directive sur la restructuration et l'insolvabilité)

### c) Direction, coordination scientifique de colloques

- 2023** Co-direction scientifique du Colloque national « Les laboratoires sociaux de l'Imaginaire – Face aux défis de l'anthropocène », Nice, 14-16 sept. 2023
- 2020** Direction scientifique de la Conférence internationale, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond - Final conference », Nice, France, 23 nov. 2020
- 2019** Co-direction scientifique du Colloque international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019
- Co-direction scientifique du Colloque international « Le sens des libertés économiques de circulation », Nice, France 23-24 mai 2019.

## INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE

- 2021-** Membre de droit du Conseil ainsi que du Comité consultatif de l'Institut de la Paix et du Développement (Université Côte d'Azur)  
Membre élu du Comité de pilotage et du Comité Scientifique et Pédagogique de l'EUR LexSociété (Université Côte d'Azur)
- 2018-** Responsable du Master 2 Parcours *Droit et Pratique du Commerce International* (Université Côte d'Azur)
- 2014-2021** Membre élu de la Commission Paritaire des Ressources Humaines 01 (Droit privé et Sciences criminelles) de l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2014-2018** Responsable du Master 2 Parcours *Droit et Pratique des Affaires Internationales* (Université Nice Sophia Antipolis)
- 2014** Professeur invité à l'Université Federico II (Séminaire « Droit européen de l'insolvabilité »), Naples, Italie, mai 2014.
- 2013-2019** Vice-Doyen Délégué aux Relations Internationales de l'UFR Droit et Science politique – Université Nice Sophia Antipolis
- 2012-2016** Membre élu du Conseil Scientifique de l'Université Nice Sophia Antipolis et de son Bureau.  
Membre élu de la Commission des finances de l'Université Nice Sophia Antipolis.
- 2010-2020** Membre élu du Conseil de gestion de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (IDPD) – Université Nice Sophia Antipolis
- 2010-2014** Co-responsable avec le Pr. Alain PIQUEMAL du Master 2 Parcours *Droit et Pratique des Affaires Internationales* (Université Nice Sophia Antipolis)
- 2005-2007** Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2003-2005** ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2000-2003** Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

### Participation à des comités de sélection

- 2023** Université Côte d'Azur, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2019** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2012** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2011** Université de Toulon, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2008** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection

### Participation à des sociétés savantes, etc.

- Membre de la Société de Législation Comparée ([www.legiscompare.fr](http://www.legiscompare.fr)), Section Insolvabilité
- Membre de Trans Europe Experts ([www.transeuropexperts.eu](http://www.transeuropexperts.eu)), Pôle Insolvabilité
- Membre du GDR n° 3769 « Normes, Sciences et Techniques » (GDR NoST)
- Membre du Comitato Vincenzo Buonocore pour les Rencontres internationales de droit commercial comparé, Université de Naples Federico II (Naples, Italie)